



RECAMP

Le concept français de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix ou l'incidence de l'ONU sur la politique africaine de la France.

Mémoire de géopolitique

du chef de bataillon Renaud DEVOUGE

dans le cadre de l'étude dirigée « les organisations internationales et la
prévention des crises »

Directeur : Mr Thierry TARDY
Fondation pour la Recherche stratégique

Avril 2001

FICHE DE PRESENTATION

1. RECAMP, le concept français de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix ou l'incidence de l'ONU sur la politique africaine de la France
2. Chef de Bataillon (Terre) Renaud DEVOUGE
3. 5 Avril 2001
4. Division D
5. Mémoire de géopolitique

La France a conservé des relations privilégiées avec ses anciennes colonies africaines, devenues après les indépendances le « pré carré » français. Suspectée de néocolonialisme, condamnée pour ses interventions en Afrique par la communauté internationale, la France a, au milieu des années 90, réorienté son action vers un partenariat euro-africain qui trouve son aboutissement dans le concept RECAMP et qui lui permet de conserver sa place en Afrique, et même d'affirmer son influence, en toute légitimité.

6. Mots clés : RECAMP, ONU, OUA, CEDEAO, SADC, CEAC, Afrique, France, Europe, États-Unis, Opérations de maintien de la paix.

Le concept français de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix ou l'incidence de l'ONU sur la politique africaine de la France.

SOMMAIRE

Introduction

1ERE PARTIE :

L'EVOLUTION DE LA GESTION DES CRISES PAR L'ONU DANS LES ANNEES 90 ET SON IMPLICATION SUR LE CONTINENT AFRICAIN

LES SUCCES DIPLOMATIQUES FRANÇAIS FACE A L'INEXPERIENCE ONUSIENNE

UNE GESTION DES CRISES AMENDEE PAR L'ONU DANS LA DECENNIE 90

L'ONU A LA RECHERCHE D'UN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS

REGIONALES AFRICAINES

2EME PARTIE :

LA RENOUVEAU, CONFORME AUX ORIENTATIONS DE L'ONU, DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE

DE LA FIN DE L'INTERVENTIONNISME AU PARTENARIAT

UNE DEMARCHE COHERENTE AVEC CELLE DES ALLIES

CONSERVER UN LIEN PRIVILEGIE AVEC L'AFRIQUE

CONCLUSION

Introduction

Le déploiement de la force interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB), relevée quelques mois plus tard par la mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA), mettait fin à une longue période de crise interne, qui avait vu se développer trois mutineries successives d'une partie de l'armée centrafricaine entre 1996 et 1997.

Cette force de 500 hommes, armée par des contingents du Burkina Faso, du Gabon, du Mali, du Sénégal et du Tchad et du Togo, fut l'un des premiers exemples de la prise en compte directe par les pays africains de la nécessité de gérer une crise. Cet événement n'est pas l'expression d'une prise de conscience brutale d'une nouvelle dimension africaine, mais la preuve de la transformation progressive des relations des pays africains entre eux d'abord, avec les pays extérieurs au continent noir ensuite.

D'autres manifestations de cette évolution ont eu lieu depuis la fin des années 1980, avec la participation de pays africains à la guerre du golfe, aux côtés des nations occidentales, et la prise en compte de la crise du Libéria par l'ECOMOG.

Djib Diédhiou, éditorialiste au quotidien sénégalais le Soleil le remarquait en 1998, lorsqu'il écrivait : « la légion ne sautera plus sur Kolwezi. Quant aux Marines, ils n'iront plus crapahuter à Mogadiscio, sous les caméras des chaînes de télévision rameutées pour la circonstance. Est-ce la fin de l'interventionnisme ? (...) Plus question pour les occidentaux d'envoyer un seul de leurs concitoyens mourir à des milliers de kilomètres de son pays au nom de "la défense des libertés". (...) Et comme pour adhérer au slogan "l'Afrique aux Africains", ils ont décidé de laisser ces derniers régler eux-mêmes leurs conflits. »

Bien sûr, ce constat du journaliste est outrancier. Mais il indique assez clairement avec quel état d'esprit une partie de l'opinion publique africaine accueille les bouleversements récents qui ont marqué les relations entre les pays occidentaux et les pays africains, et plus encore les relations franco-africaines.

Car la France est bien au cœur du débat, grâce à – ou à cause de – sa position longtemps dominante parmi les nations occidentales impliquées en Afrique.

Sur le plan militaire, en particulier, le redéploiement de ses forces dû à la professionnalisation décidée en 1996 a modifié profondément le paysage diplomatique africain, tout autant que la diminution très sensible de la coopération, civile ou militaire.

L'arrivée dans les cercles politiques d'une nouvelle génération de décideurs, d'autant moins concernés par l'Afrique qu'ils se sentent attirés par l'ouverture de l'Europe de l'Est, a augmenté le sentiment de changement d'époque. C'est au moins la perception qu'en a Béchir Ben Yahmed, observateur depuis plus de quarante ans des relations franco-africaines lorsqu'il écrit : « Ni Giscard, qui courtisait l'Afrique et les Africains

bien avant d'être président – il pensait même qu'il ne pourrait le devenir qu'en étant « africain » - , ni Mitterrand qui, lui, se considérait comme un Africain d'honneur, ne songèrent à rogner la place de l'Afrique en France et de la France en Afrique, ou à diminuer l'interdépendance et l'interpénétration. Il faudra attendre Édouard Balladur (1993) puis Hubert Védrine (1997) pour que la France, sans le dire expressément, tire un trait sur sa dimension africaine. Alors, l'Afrique apparaîtra peu à peu, non pas comme un atout, mais comme un boulet¹. »

Les relations internationales ne se font heureusement pas que dans les médias, et l'action de la France en Afrique n'est pas aussi déliquescente que les éditorialistes veulent bien le laisser entendre.

Bien au contraire, elle est marquée depuis quelques années par une réorientation importante dans la mesure où la France tente, avec succès, de ne plus jouer cavalier seul et d'impliquer ses partenaires européens sur un continent où beaucoup d'entre eux pensaient n'avoir rien à apporter.

Le concept de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) est très représentatif de cette évolution, d'autant plus qu'il s'inscrit dans un mouvement général initié par les Nations Unies.

En effet, les crises très importantes qu'ont connu tant l'Afrique que les Balkans depuis la chute du mur de Berlin ont montré à quel point il était vain de croire à l'établissement d'un nouvel ordre mondial exempt de tout conflit d'intérêt. Elles ont montré également l'inadaptation relative des structures internationales héritées de la guerre froide, et la nécessité de les rénover.

Ce travail de réflexion et de transformation a été accompli par les Nations Unies et les principales organisations régionales, comme l'OUA. La France s'en est inspirée pour rénover elle aussi les fondements de sa coopération avec l'Afrique, lui donnant davantage de relief en élargissant ses perspectives.

~ ~ ~

¹ Éditorial de Jeune Afrique, n° 2089, semaine du 27 mars au 2 avril, édition internationale.

1ère Partie : l'évolution de la gestion des crises par l'ONU dans les années 90 et son implication sur le continent africain

I.1. Les succès diplomatiques français face à l'inexpérience onusienne

I.1.1. Une décolonisation française assez bien réussie

~ Le mouvement vers l'indépendance

Contrairement à une idée largement répandue, l'accession à l'indépendance des colonies françaises au tournant des années soixante s'est déroulé en bon ordre, et dans une compréhension mutuelle réelle entre les nouveaux États et l'ancienne métropole. Les épisodes de la guerre d'Indochine et de la guerre d'Algérie, pour dramatiques qu'il fussent, n'ont pas été la règle générale.

Cette décolonisation a été l'aboutissement d'une dynamique initiée dès 1947 au moment de l'indépendance de l'Inde, et traitée dans un contexte international assez tendu dans lequel la nouvelle Organisation de Nations Unies tenait une place importante. Jusqu'en 1954, la France avait été épargnée par les critiques des pays du bloc de l'Est, alors que le Royaume Uni et les Pays Bas étaient, eux, fortement mis en cause. La crise de Suez, au cours de laquelle la France, la Grande Bretagne et Israël intervinrent militairement en Egypte sonna le glas de l'immunité de la France dans le cercle des Nations Unies.

Ce mouvement général vers l'indépendance a généré une vague de contestation parmi les pays africains qui avaient adhéré le 28 septembre 1958 au principe de la Communauté souhaitée par le général de Gaulle. En 1958, la Guinée, sortie de la Communauté, entra à l'ONU et devenait le premier pays francophone d'Afrique à intégrer l'Organisation. En montrant l'exemple, elle entraînait derrière elle les autres Etats de la Communauté et, en 1960, la plupart des nouveaux Etats africains étaient admis aux Nations Unies.

Ils ne coupaient pas pour autant les ponts avec l'ancienne puissance coloniale, non plus qu'ils ne déniaient à la France son autorité. Au contraire, ces nouveaux pays revendiquaient l'appui de la France pour les aider à s'affirmer comme des partenaires à part entière de la communauté internationale. Tous les délégués africains de l'assemblée des Nations Unies souhaitaient rendre hommage à l'ancienne métropole « et à son chef

prestigieux, le général de Gaulle, qui a su comprendre à temps que nous avions atteint le moment de la maturité et de l'indépendance². » Pour autant, cette position favorable à la France, si elle est partagée par la majorité des pays africains, n'a pas fait l'unanimité puisque le représentant du Mali, M. Mamadou Aw, dans sa déclaration à la tribune de l'ONU, s'est inscrit radicalement contre le parrainage proposé par la France. Cette divergence de vue qui sur le moment avait fait grand bruit, méritait d'être relevée.

~ *Vers la coopération*

Pour autant, les relations entre la France et ses anciennes colonies restèrent scellées par la confiance, comme en témoigne la signature, sur le plan militaire, de nombreux accords de défense et de coopération bilatéraux³ dans les mois qui ont suivi ces indépendances. Ces relations sereines entre l'ancienne métropole et ses anciennes colonies ont continué d'être marquées par la signature de nouveaux accords du même ordre, qui étaient suivis par le ministère (ou le secrétariat d'Etat, selon les époques) de la Coopération.

Sans prétendre faire ici l'historique de cette période, il ne faut pas omettre de préciser que ces accords militaires ont été signés en même temps que d'autres accords économiques, monétaires ou techniques qui étaient voulus par le général de Gaulle dans le but de favoriser l'accession à l'indépendance dans les meilleures conditions possibles. A cette époque, en outre, la plupart des nouveaux Etats ne disposaient pas de réelles forces armées. Ainsi la France pouvait-elle négocier ces accords et assurer ses interlocuteurs qu'elle interviendrait à leur profit si le besoin s'en faisait sentir, obtenant en retour l'autorisation de conserver des bases de déploiement sur ces territoires amis : la diplomatie française parvenait ainsi à conserver à la France les éléments indispensables à son rayonnement sur la scène internationale, en dépit de la perte de son empire.

² Aplogan, Dahomey, cité par Issoufou Saidou Djermakoye, officier dans l'armée française pendant la deuxième guerre mondiale et chef de la délégation du Niger lors de son admission à l'ONU dans son article la France et l'arrivée des nouveaux pays africains francophones à l'ONU, in La France et l'ONU depuis 1945, sous la direction de André Lewin, éditions Arléa – Corlet, Paris, 1995.

³ Pour les plus anciens : Centrafrique, 15 août 1960, accord de défense ; Gabon, 17 août 1960, accords de défense et d'assistance militaire technique ; Burkina Faso et Côte d'Ivoire, 24 avril 1961, accords d'assistance militaire technique.

I.1.2. Une forte implication française dans l'aide au développement

Parallèlement à la signature des accords de défense et à la mise en place progressive d'une coopération militaire, la France a continué d'aider financièrement les pays africains dans de nombreux autres domaines. Cette aide publique venait principalement de deux ministères : le ministère de la Coopération dont il a déjà été question et le ministère des Affaires Etrangères. Le ministère de la Défense, quant à lui, finançait également un certain nombre de projets de coopération dans les pays où se trouvaient - et se trouvent encore - des forces prépositionnées.

Le projet de loi de finances de 1998 prévoyait 703 millions de francs pour la Mission Militaire de Coopération (MMC) dépendant du secrétariat d'Etat à la Coopération et destinés aux pays « du champ » contre seulement 86 millions de francs au budget du ministère des Affaires Etrangères, destinés au reste du monde. Le ministère de la Défense pour la même période prévoyait d'inscrire entre 100 et 200 millions de francs au titre de la coopération militaire⁴. Au bilan, depuis les années 1970, la France a assuré à elle seule environ 20% du total de l'aide à l'Afrique. Pourtant, en dépit du volume de l'aide, du nombre de coopérants déployés sur le continent africain, « il n'y a aucun lien évident entre les effectifs de l'assistance technique et le développement économique des pays africains ⁵ », ce qui revient peu ou prou à un aveu d'échec et donc incite à une redéfinition de la place de la Coopération.

Pour réagir à l'éclatement des acteurs, à la relative inefficacité de l'aide, au fait que la coopération militaire était essentiellement dirigée vers les pays « du champ » alors que de nombreuses opportunités s'offraient ailleurs, en particulier dans les pays d'Europe de l'Est, les services de la coopération ont été réorganisés, et placés sous l'autorité du ministre des Affaires Etrangères. Ainsi est née en 1999 la direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) installée boulevard Saint Germain, en remplacement de la mission militaire de coopération qui était située rue Monsieur. Cette réorganisation est loin d'être anodine et le déménagement des bureaux de la coopération était une décision lourde de sens, notamment au yeux des autorités africaines. Mais elle a surtout permis de

⁴ Source : avis n° 1114 présenté au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées sur le projet de loi de finances pour 1999 (n° 1078), tome 1, Affaires étrangères et Coopération, Paris, Assemblée nationale, 8 octobre 1998, pp. 23-29.

⁵ Ministère de la Coopération, L'assistance technique française (1960-2000), Paris, La documentation française, 1994, pp. 72-74.

recentrer les crédits, rationalisant ainsi leur utilisation. Ainsi, par exemple, la DCMD traite aujourd'hui avec ses partenaires africains uniquement en terme de projets précis et suivis, ce qui n'était pas nécessairement le cas auparavant.

Le rapport cité précédemment précise sans ambiguïté que « la présence française en Afrique est éminemment politique⁴. » C'est donc au politique de s'assurer que les moyens qu'il juge nécessaire soient bien employés. C'est ainsi que le parlement reconnaît avec satisfaction que « la coopération militaire devient, par son organisation, ses orientations voire ses budgets, un instrument cohérent de la politique étrangère définie par le Gouvernement.⁶ »

I.1.3. L'incompréhension onusienne des spécificités africaines

Seuls trois pays africains étaient présents à la conférence de San Francisco d'avril à juin 1945 qui a vu la naissance de l'ONU : l'Égypte, l'Éthiopie, le Libéria et l'Afrique du Sud qui était déjà partie, comme les autres dominions britanniques, à la déclaration des Nations Unies du 1^{er} janvier 1942. La France, elle, n'était pas au nombre du premier cercle des pays fondateurs, puisqu'elle n'avait pas participé à la conférence de Yalta et n'était présente à San Francisco qu'en tant que nation invitée.

La perception que l'Assemblée des Nations Unies avait de l'Afrique était donc tronquée et ne se faisait alors qu'au travers du prisme de ses membres les plus influents.

~ La crise du Congo belge

La décolonisation du Congo belge fut beaucoup moins calme que l'accession à l'indépendance des pays de la Communauté. Les nombreux tiraillements préexistants entre les différentes communautés de ce géant de l'Afrique équatoriale n'y sont pas étrangères. Patrice Lumumba, premier chef du gouvernement congolais, célèbre pour ses talents d'orateur, fut incapable de maintenir la cohésion de son jeune pays. Dès juillet 1960, c'est à dire au lendemain de l'indépendance du 30 juin 1960, l'unité congolaise vola

⁶ avis n° 1864 présenté au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées sur le projet de loi de finances pour 2000 (n° 1805), tome 1, Affaires étrangères et Coopération, deuxième

en éclat sous les coups des militaires au Kasai et au Katanga, et les européens furent particulièrement visés lors de ces émeutes, accusés de fomenter des complots contre le nouvel Etat par la nouvelle radio indépendante de Léopoldville.

L'intervention belge provoqua alors l'implosion du pays et la proclamation de la sécession du Katanga par Moïse Tshombe. Devant le risque de généralisation du conflit, le nouveau secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjöld, convaincu de son rôle de chef de file d'un nouvel ordre mondial, déclencha une opération⁷ qui se révéla être une véritable expédition néo-coloniale allant même jusqu'à vouloir prendre le contrôle des institutions du nouvel Etat, plongeant le pays dans la plus grande confusion⁸.

A cette occasion, le général de Gaulle, sans s'opposer initialement au projet de l'ONU d'apporter une aide au jeune gouvernement congolais, refusa toute ingérence de l'organisation dans les affaires intérieures du Congo, insistant sur le fait que l'action de l'ONU devait être le résultat de la concertation des Etats membres et non l'expression de la volonté du seul Secrétaire général. De manière à marquer son désaccord, la France refusa de verser à l'ONU la contribution financière qui lui était demandée, comme aux autres Etats membres. Cette attitude ferme fut à l'origine de la première crise grave opposant la France à l'ONU, crise dans laquelle d'autres pays furent impliqués, l'Union Soviétique prenant le parti français alors que les américains soutenaient la position du Secrétaire général.

~ *Les échecs en Somalie*

Après la fin de la guerre froide, la méfiance de la France à l'égard de l'ONU diminua considérablement, au point de voir la France devenir l'un des plus ardents défenseurs du rôle que l'organisation devrait jouer sur la scène internationale.

partie, la réforme de la coopération militaire de défense, Paris, Assemblée nationale, 14 octobre 1999, p. 25.

⁷ ONUC : opération des nations unies au Congo (juillet 1960, juin 1964). A la demande du gouvernement congolais, le Conseil de sécurité envoie une force de 20 000 hommes rétablir l'ordre et maintenir l'unité du pays, en réaction à la rébellion katangaise.

⁸ Voir à ce sujet l'article de M. Thierry Tardy La France et l'ONU : 50 ans de relations contrastées dans le n° 215 du périodique Regards sur l'actualité, la Documentation française, novembre 1995.

Voir également l'article de M. Maurice Couve de Murville, La France et l'ONU entre 1958 et 1969, in La France et l'ONU depuis 1945, op. cit.

Après avoir réussi à retourner la jurisprudence onusienne en 1978 en prenant part, en dépit de sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, à l'intervention des Nations Unies au Liban, la France s'est affirmée comme l'un des principaux contributeurs en troupes de l'Organisation. Elle n'a donc pas hésité à envoyer des forces en Somalie en 1992 lors du déclenchement de l'ONUSOM I⁹.

I.2. Une gestion des crises amendée par l'ONU dans la décennie 90

I.2.1. Une réorientation rendue nécessaire après des échecs successifs

~ L'électrochoc des années 90

La fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin en 1989 ont créé une vague d'espoir pacifiste bien naturelle alors qu'il paraissait évident que la fin de l'affrontement Est-Ouest allait permettre de construire un monde nouveau, décripé et plus ouvert. L'éclatement de l'URSS, la réunification de l'Allemagne étaient autant d'événements prometteurs qui apparaissaient d'autant plus importants que l'ONU elle-même semblait retrouver une seconde jeunesse avec la fin de l'emploi abusif du veto au Conseil de sécurité.

Très rapidement les événements sont venus contredire cet espoir, parfois avec une brutalité certaine. Les crises n'avaient ainsi pas disparu : elles avaient seulement changé, parfois, de nature. De conflits inter-étatiques, elles sont devenues internes aux Etats, compliquant dans le même temps la tâche des organisations internationales impliquées dans l'apaisement des relations entre pays. Les exemples de la Somalie, de la Bosnie ou du Rwanda illustrent parfaitement les difficultés des Nations Unies au tournant de ces années 90.

L'exemple de la Somalie est remarquable : devant la situation catastrophique que connaît ce pays sur le plan alimentaire et sanitaire, causé par une guerre civile qui a fait

⁹ ONUSOM I (avril 1992, sept 1993) : Organisation des Nations Unies en Somalie. Pour observer le cessez le feu entre les parties somaliennes et assurer le convoyage et l'escorte de l'aide humanitaire, l'ONU envoie 696 observateurs militaires, du personnels de sécurité, des logisticiens, d'appui et de fonctionnaires civils. Coût de l'opération : 202 millions de francs. Voir résolutions 733 et 746 du Conseil de sécurité de 1992 (S/RES/733 du 23 janvier 92 et S/RES/746 du 17 mars 92).

disparaître tout structure étatique digne de ce nom, la communauté internationale, après une campagne de presse bien menée, s'émeut. L'opération ONUSOM I¹⁰ est ainsi déclenchée. Devant la difficulté que les troupes de l'organisation éprouvent à exécuter leur mandat, et cédant devant l'insistance des Etats-Unis, le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une force sous commandement américain : l'UNITAF¹¹. Commence alors l'opération RESTORE HOPE, dans laquelle seront engagés plus de 16 000 soldats venant de 28 pays différents.

Cette force connaît heureusement quelques succès sur le plan de la distribution de l'aide alimentaire aux populations. Toutefois, la frilosité dont le Conseil de sécurité a fait preuve dans la rédaction de la résolution 794, dans laquelle ni le mandat précis ni les relations entre l'UNITAF et l'ONUSOM I ne sont précisées conduira à la catastrophe. Plus de six mois après son déploiement, l'ONU place l'UNITAF sous l'autorité de l'ONUSOM, qui devient l'ONUSOM II¹² en mars 1993.

Mais la guerre civile s'est poursuivie, et le 5 juin 1993, 28 casques bleus pakistanais sont assassinés. L'opération change alors clairement d'orientation et le mandat confié à l'ONUSOM II dans la résolution 837¹³ du 6 juin 1993 consiste clairement à engager les forces à s'emparer du général Aydiid, l'un des chefs de la guérilla. Le point 5 de la résolution précise que « le secrétaire général est autorisé (...) à prendre à l'encontre de tous ceux qui sont responsables des attaques armées (...) toutes les mesures (...) pour qu'une enquête soit ouverte sur les actions des responsables et que ceux-ci soient arrêtés et détenus pour être traduits en justice, jugés et punis. »

Cette opération sera un échec. Le gouvernement de M. Bill Clinton, après la mort de 18 soldats américain, décidera de se retirer du théâtre alors qu'il y avait engagé des moyens considérables. Le départ des américains sera effectif au printemps 1994. Le mandat de l'ONUSOM II, qui expire en mars 1995, ne sera pas renouvelé alors que le Conseil de sécurité constate dans sa résolution 897¹⁴ que « la situation en Somalie continue à

¹⁰ Voir note 8 page précédente.

¹¹ Résolution 794 du Conseil de sécurité en date du 3 décembre 1992 (S/RES/794).

¹² ONUSOM II (mars 1993, mars 1995). Créée par le regroupement de l'UNITAF et de l'ONUSOM I, pour assurer la distribution de l'aide alimentaire, la transition politique et surveiller le cessez-le-feu.

¹³ Résolution du Conseil de sécurité n° 837 du 6 juin 1993 (S/RES/837 (1993)).

¹⁴ Résolution du Conseil de sécurité n° 897 du 4 février 1994 (S/RES/897 (1994)).

menacer gravement la paix et la sécurité (...) », ce qui montre bien à quel point l'ONU a failli dans son rôle de garant de la paix et de la stabilité internationale.

Malheureusement ni en Bosnie ni au Rwanda, l'action des Nations Unies ne sera davantage couronné de succès. Ces incapacités de l'Organisation à jouer son rôle premier vont déboucher sur une profonde remise en cause de son fonctionnement et des principes qui la guident.

~ La remise en cause de l'ONU

Trois constats principaux conduisent à cette remise en cause.

D'abord, le système militaire sur lequel s'appuie l'ONU est apparu clairement comme inadapté à la réalité du terrain. La lourdeur de la chaîne de commandement est évidente : les erreurs d'appréciation mises au jour dans le conflit yougoslave le prouvent avec une acuité douloureuse, notamment dans la défense de l'enclave de Srebrenica. La distance entre le représentant spécial du secrétaire général et les chefs militaires engagés dans les opérations a largement contribué au discrédit de la force.

Mais les militaires ne sont pas non plus indemnes de toute critique, car de nombreux comportements anormaux, individuels ou collectifs, sur les théâtres d'opérations, contribuent également à discréditer l'action de l'ONU au yeux des populations qu'elle est sensée secourir. Les nombreux trafics auxquels se livrent certains contingents de toutes nationalités n'inclinent pas au respect de l'action militaire.

Ensuite, au plan politique, les décisions du Conseil de sécurité sont parfois apparues largement subordonnées aux nécessités de la politique propre de certains Etats membres, en particulier les Etats Unis. Ce phénomène, déjà sensible au moment de la crise du Golfe en 1990, est apparu plus clairement encore à l'occasion de la guerre en Somalie : le déclenchement de l'opération, l'arrivée des soldats américains, leur départ précipité et la fin de l'opération onusienne en sont des exemples suffisants pour ne pas être développés davantage.

Enfin, au plan financier, l'Organisation est au bord de la faillite. Si la contribution des Etats membres au budget de l'ONU est réputée obligatoire, nombreux sont ceux qui se

soustraient à cette obligation, et en particulier les Etats-Unis, pourtant extrêmement impliqués dans les décisions d'engager des troupes dans des opérations onéreuses. Comme la France qui, au moment de la crise du Congo, avait refusé de participer au financement de l'ONUC, les Etats-Unis prennent prétexte de la bureaucratisation excessive de l'ONU pour refuser de solder leur contribution. Ils ne sont pas les seuls dans ce cas, mais leur situation de seule grande puissance leur impose des devoirs qu'ils ne remplissent pas, ce dont d'autres pays, moins riches, prennent prétexte pour eux non plus, ne pas régler leurs dettes. Or les opérations militaires coûtent très cher à l'ONU même si elle ne dispose pas de troupes en propre : elle participe largement aux frais engagés par le déploiement de ses forces. A titre d'exemple, l'ONUSOM II aura engendré des dépenses à hauteur de 1 500 millions de \$ US, et chaque année, la FORPRONU aura coûté 1 200 millions de \$.

Certes, les opérations de maintien de la paix ne sont pas inscrites au même registre que les dépenses courantes de l'Organisation, qui dispose de deux budgets depuis 1973. Les pays contributeurs sont généralement plus généreux avec le budget destiné à ces opérations qu'avec le budget de fonctionnement. Mais les arriérés des Etats-Unis et de la Russie sont tels qu'ils mettent en péril l'équilibre de l'Organisation¹⁵.

1.2.2. Le tournant de l'agenda pour la paix

Les difficultés rencontrées par l'ONU dans les différentes opérations qu'elle a conduites depuis le début des années 1990 auront au moins clairement fait apparaître, s'il en était besoin, l'inadaptation de certains des procédés employés par l'Organisation. Dans le même temps, des demandes récurrentes d'amender son principe de fonctionnement sont réapparues avec une nouvelle vigueur. Cette remise en cause concernait deux points extrêmement sensibles, d'abord la question de l'élargissement du nombre des sièges permanents au Conseil de sécurité, ensuite la refonte de la jurisprudence onusienne concernant les opérations de maintien de la paix. Il ne sera ici question que de ce dernier point.

¹⁵ Sur ces questions financières, voir le livre de Jean-François Muracciole, L'ONU depuis 1945, Ellipses, Paris, 1995, pp.52-54.

Les opérations des années 90 ont montré à quel point l'usage avait perverti le principe audacieux des opérations de maintien de la paix. Les forces, paralysées par des contraintes juridiques qu'elle ne pouvaient faire évoluer, liées par la restriction des mandats, pour la plupart, au chapitre VI¹⁶ de la Charte, ont souvent montré qu'elles étaient incapables d'exécuter le mandat pour lequel elles étaient déployées. Une réflexion s'est donc engagée, dans le but d'établir une doctrine propre à l'ONU, traitant précisément de l'emploi de la force dans une opération de maintien de la paix.

Le 17 juin 1992, le secrétaire général des Nations Unies présentait ainsi à l'Assemblée générale les résultats de « l'étude et des recommandations » qu'il avait été invité à élaborer par le Conseil de sécurité « sur le moyen de renforcer la capacité de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix et sur la façon d'accroître son efficacité, dans le cadre des dispositions de la Charte.¹⁷ »

Dans cet opuscule d'une cinquantaine de pages, le secrétaire général tente d'échafauder ce cadre doctrinal des interventions en faveur de la paix que l'ONU recherche. Il s'appuie sur l'expérience malheureuse de ces années troublées pour faire évoluer le schéma d'engagement des forces.

Ce schéma était simple, et les opérations dites de première génération, c'est à dire avant l'effondrement du monde communiste, s'articulaient autour des éléments incontournables qu'étaient l'acceptation de l'opération par l'Etat sur le territoire duquel elle se déroulait, le principe de neutralité et d'impartialité de la force, c'est à dire la non-ingérence de l'ONU dans les affaires intérieures du pays et enfin la restriction de l'utilisation de la force à la seule légitime défense.

Les conflits internes aux Etats de l'après guerre froide ont montré qu'il était indispensable que la force des Nations Unies soit capable d'aller beaucoup plus loin et devait viser l'établissement d'une paix durable, laquelle est indissociable d'une certaine réconciliation nationale. Ainsi, les forces doivent-elles disposer de moyens de coercition qui puissent leur permettre de faire respecter leur mandat, voire d'imposer la paix. Les opérations de deuxième génération ont ceci de différent des précédentes que « leur rôle

¹⁶ Chapitre VI : règlement pacifique des différends

ne se ramène plus à la simple interposition d'un tiers neutre entre deux parties belligérantes au stade de la cessation des hostilités armées en vue de la gestion – à un niveau d'affrontement aussi limité que possible – d'un conflit demeurant politiquement non résolu. L'objectif du maintien de la paix (...) a fait place à celui du rétablissement, voire de l'édification d'une paix ferme et durable¹⁸. »

Ces opérations font donc appel à des compétences nouvelles sur le terrain, allant de l'usage effectif de la force à l'assistance humanitaire, du désarmement des belligérants à l'organisation d'élections et au rétablissement d'administrations défailtantes.

Ce sont ces éléments qui sont détaillés dans l'Agenda pour la paix¹⁹, dans lequel le secrétaire général établit une distinction entre la sécurité collective et le maintien de la paix, notion à laquelle il ajoute celle, nouvelle, d'imposition de la paix (peace enforcement).

En matière de sécurité collective, l'Agenda pour la paix insiste sur la diplomatie préventive²⁰ qui est utilisée avant qu'un différend ne bascule en crise ou en conflit et, en cas d'échec, pour que ledit conflit reste circonscrit à l'intérieur de sa zone d'émergence. De manière à éviter qu'il ne s'étende, des déploiements préventifs²¹ de troupes sont possibles ainsi que la création de zones démilitarisées²².

Le rétablissement de la paix, présenté au chapitre 4 de l'Agenda, « vise à rapprocher des parties hostiles, essentiellement par des moyens pacifiques tels que prévus au chapitre VI de la Charte des Nations Unies. » Toutefois, si ces moyens se révèlent insuffisants, le recours à la force militaire peut être décidé par le Conseil de sécurité, dans le cadre de l'article 42 de la Charte, « la plus coercitive des mesures ». C'est dans le cadre du rétablissement de la paix qu'apparaît la notion d'imposition de la paix, pour lequel des unités particulières seraient mises en œuvre par l'ONU.

¹⁷ Cité de l'introduction de l'Agenda pour la paix, Boutros Boutros-Ghali, éditions des Nations Unies, New York, 1992.

¹⁸ V.Y. Ghebali, « le développement des opérations de maintien de la paix de l'ONU depuis la fin de la guerre froide », le trimestre du monde, 1992, n°4.

¹⁹ op. cit. note 16.

²⁰ Agenda pour la paix, chapitre 2, définitions

²¹ Agenda pour la paix, § 28 à 32

²² Agenda pour la paix, § 33

Enfin, le maintien et la consolidation de la paix viennent compléter ce dispositif en assurant, en aval la poursuite des efforts de la communauté internationale en faveur de la stabilisation des situations conflictuelles.

L'accueil réservé par les Etats membres de l'ONU à l'Agenda n'a pas été aussi chaleureux que son auteur l'espérait, et bien que les notions qu'il a développées soient entrées dans le langage courant des opérations de maintien de la paix, il n'a jamais été adopté formellement par l'Assemblée générale et moins encore par le conseil de sécurité.

Le Supplément à l'agenda pour la paix²³ de 1995 revient sur ces notions en réaffirmant cependant les trois principes fondamentaux qui doivent guider l'action des forces des Nations Unies, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et l'usage de la force limité à la légitime défense, en précisant qu'il n'existe pas et qu'il ne doit pas exister de « continuum permettant de passer [du maintien de la paix à l'emploi de la force coercitive] », rappelant ainsi que l'emploi de la force nécessite un mandat explicite.

Dans les faits, il apparaît que le secrétaire général n'a pas été entendu, et que ce continuum existe bien, car certaines opérations peuvent être décidées dans le cadre du chapitre VI de la Charte et recourir ponctuellement à des alinéas du chapitre VII. Ce fut le cas, par exemple, pour la FORPRONU (Force de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie). Dans d'autres cas, l'ONU a pris la suite d'opérations nationales ou bilatérales, ou encore décidées par des organisations sous-régionales – mais autorisées par le Conseil de sécurité - au cours desquelles l'emploi de la force avait clairement un but de coercition.

Il est cependant certain que cette évolution extrêmement importante des principes d'action de l'ONU est due à la fois aux échecs qu'elle a connus après la chute du mur de Berlin, alors qu'un espoir très grand était né de voir le monde, enfin, évoluer vers la paix universelle, et aux efforts de conceptualisation de Boutros Boutros-Ghali, même s'ils n'ont pas reçu l'accueil officiel qu'ils auraient peut-être mérité.

²³ Supplément à l'agenda pour la paix, Boutros Boutros-Ghali, New York, 3 janvier 1995

I.3. L'ONU à la recherche d'un partenariat avec les organisations régionales africaines

I.3.1. La place reconnue par l'ONU aux organisations sous-régionales et aux puissances occidentales dans le maintien de la paix en Afrique

A la suite des crises profondes qui ont secoué l'Afrique depuis le début des années 1990 en particulier, le Conseil de sécurité s'est saisi des questions de sécurité sur ce continent pour essayer d'y apporter une réponse appropriée.

C'est ainsi que Kofi Annan, dans son rapport d'avril 1998²⁴, suggérait de rationaliser les actions des différents intervenants sur ce théâtre en faveur de la paix. Sans remettre en cause le bien fondé des différentes initiatives visant à faciliter le règlement des crises, il mettait en garde les différents intervenants sur le danger de certaines manœuvres des belligérants qui pourraient aboutir à la division de la communauté internationale. Il insistait donc sur la nécessaire coordination de toutes ces actions.

Dans ce même rapport, il relevait également le rôle qu'a déjà joué l'Organisation de l'unité africaine²⁵ dans la résolution de certaines crises. Il mettait également en avant la capacité des organisations sous-régionales à intervenir, d'autant plus qu'elles sont constituées des Etats voisins qui ont directement intérêt à s'impliquer dans un conflit qui pourrait déborder leurs propres frontières. La place qu'a prise la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest²⁶, par exemple, dans la gestion du conflit au Libéria, est extrêmement importante et doit être soulignée. L'ECOMOG²⁷ a été créée par la CEDEAO expressément pour intervenir dans le conflit du Libéria et mettre un terme à la guerre civile. Mais cette force interafricaine a vu son existence pérennisée et son

²⁴ Rapport du secrétaire général sur « les causes des conflits et la promotion d'une paix durable en Afrique », 52^{ème} session, 13 avril 1998, n° S/1998/318

²⁵ L'organisation de l'unité africaine (OUA) a été fondée par la signature de sa charte à Addis Abeba le 25 mai 1963, par 32 Etats africains. Cette organisation compte aujourd'hui 53 Etats membres sur les 54 qui composent le continent africain : le Maroc l'a quitté en 1984 à la suite de la reconnaissance par l'OUA de la République arabe sahraouie démocratique.

²⁶ Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (CEDEAO, en anglais ECOWAS), créée à Lagos (Nigéria, siège) le 28 mai 1975, réunissant 16 Etats : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

champ d'intervention élargi : du Libéria, elle est passée en Sierra Léone, devenant ainsi dans les faits le bras armé de la CEDEAO. Cette position a été arrêtée lors du sommet des ministres des Affaires étrangères, de la défense et de la sécurité des Etats membres qui s'est tenu à Yamoussoukro en mars 1998 et entériné par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Abuja le 31 octobre suivant.

L'Afrique de l'ouest joue donc un rôle de pionner dans la gestion des crises et le maintien de la paix et commence à être suivie dans sa démarche par les autres organisations sous-régionales, elles-mêmes reconnues par l'ONU. Il s'agit en particulier de la CEAC²⁸, de la SADC²⁹ et de l'IGAD³⁰ qui sont d'ailleurs les partenaires privilégiés de la France pour la mise en œuvre du concept RECAMP, qui sera développé dans la deuxième partie du présent document.

L'ONU souhaite également s'appuyer sur des Etats contributeurs³¹, sans bien sûr les désigner précisément. Le soutien logistique et financier d'une opération de maintien de la paix étant le domaine le plus critique, c'est sur lui que se portent les efforts de l'organisation : « le conseil a notamment engagé tous les Etats et organes intéressés à fournir l'appui financier et technique et technique nécessaire pour renforcer les arrangements régionaux et sous-régionaux africains mis en place pour prévenir les conflits, maintenir la paix et la sécurité et régler les différends. Il a préconisé de renforcer les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines³². »

Dans ce même rapport, le secrétaire général salue d'ailleurs explicitement les efforts faits par certains Etats dans le règlement des conflits, en prenant l'exemple de la République

²⁷ ECOMOG : acronyme anglo-saxon pour Economic Community of West African States Monitoring Group

²⁸ Communauté des Etats d'Afrique Centrale.

²⁹ Southern African Development Coordination Conference, créée en 1980 et réunissant 14 Etats d'Afrique australe.

³⁰ IGAD

³¹ Les Etats contributeurs des actions de l'ONU sont bien sûr ceux qui participent, par leur financement ou leur soutien logistique, aux opérations de maintien de la paix

³² Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix du 12 février 1999, S/1999/171.

Centrafricaine où les Etats africains ont décidé du déploiement de la MISAB³³. Dans les faits, il est certain que le déclenchement de l'opération ALMANDIN 1 en mai 1996 était une décision unilatérale de la France, qui a décidé de mettre en échec « de jeunes putschistes, prêts à plonger la Centrafrique dans une aventure cataclysmique à la libérienne³⁴. » Il est certain également que c'est cette intervention qui a permis de décider les Etats africains, lors du XIX^{ème} sommet France-Afrique de Ouagadougou en décembre 1996, de créer une mission de médiation chargée de résoudre la crise de Bangui³⁵, qui désigna le général Amadou Toumani Touré, ancien chef d'Etat du Mali, pour diriger un comité international de suivi mis en place à cette occasion. Une telle déclaration d'intention, dans le domaine des relations internationales en général et s'appliquant à l'Afrique en particulier aurait pu laisser croire que cette mission et ce comité seraient bien incapables de mettre en œuvre le moindre processus de stabilisation de la situation. Les événements qui ont suivi ont prouvé le contraire puisque les négociations engagées par ces autorités ont abouti, le 25 janvier 1997, à la signature des accords de Bangui, permettant la mise sur pied de la MISAB, à laquelle ont participé les six pays mandatés pour résoudre ce conflit lors du sommet de Ouagadougou. L'action de la MISAB sur le terrain a été un réel succès, entériné a posteriori par l'ONU³⁶ qui a d'ailleurs souligné que l'action de la MISAB s'était inscrit dans le cadre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

C'est d'ailleurs à la suite de ce succès, qui mettait en évidence la capacité des Etats africains à s'impliquer directement dans la résolution d'une crise interne dans un pays voisin, que l'ONU a pu déployer la mission des Nations Unies en RCA³⁷ (MINURCA), commandée elle aussi par un officier général gabonais, composée de 1350 hommes et soutenue, sur le plan logistique, par la France.

³³ MISAB : mission interafricaine pour la surveillance des accords de Bangui. La MISAB, soutenue sur le plan logistique par la France, a été déployée en 10 jours, ce qui, en soit, constitue déjà une performance : les premiers éléments sont arrivés le 31 janvier, et elle était entièrement déployée le 9 février. Elle a été commandée par deux officiers généraux gabonais, le général N'Kili puis le général Mombo. Son chef d'état-major était le colonel Niang du Sénégal.

³⁴ Stephen Smith, « Dessine-moi un caméléon. L'interventionnisme militaire de la France en Afrique », Défense, Paris, Institut des hautes études de la défense nationale, septembre 1996.

³⁵ Six pays se penchèrent plus spécialement sur ce dossier : le Tchad, le Gabon, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo.

³⁶ Résolution 1125 du conseil de sécurité du 6 août 1997, S/RES/1125(1997)

³⁷ MINURCA, créée par la résolution 1159 du 27 mars 1998, S/RES/1159(1998)

Cet exemple montre bien l'intérêt pour l'ONU de collaborer étroitement, sur le plan du maintien de la paix en Afrique, avec les organisations régionales ou sous-régionales et les principaux pays qui, extérieurs au continent, ont malgré tout la volonté de s'impliquer dans sa sécurité.

I.3.2. Le rôle prépondérant de l'Organisation de l'unité africaine

L'OUA est bien évidemment l'organisation internationale la plus importante et la plus concernée par les problèmes de sécurité en Afrique. Elle a donc tout naturellement tissé des liens étroits avec son aînée qu'est l'ONU.

Les premiers accords de partenariat entre les deux organisations ont été signés en 1965³⁸, c'est à dire au lendemain des indépendances des nouveaux Etats africains. Comme son modèle, l'OUA a pour objectif d'aider au développement harmonieux des Etats qui la composent, en mettant tout en œuvre pour éviter les conflits. Cependant, dans ce domaine au moins, l'OUA s'est révélée incapable de tenir ses engagements et de s'imposer comme un acteur reconnu dans l'apaisement des crises, alors que l'ONU demeurait, dans l'esprit au moins, la seule organisation supranationale pouvant légitimement décider de déclencher des opérations de maintien de la paix.

Ce n'est qu'en 1990 que l'OUA, devant les difficultés de plus en plus importantes en Afrique et le nombre croissant de crises inter et intra étatiques, a décidé de se doter d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui a été créé par le sommet du Caire de 1993. Cette création, qui bouleversait les habitudes de l'Organisation, trouvait certainement son origine dans la prise de conscience générale de la nécessité de s'impliquer efficacement dans la résolution des crises, illustrée par l'Agenda pour la paix cité plus haut. Les premières actions conduites par l'OUA en matière de prévention n'avaient pas été très concluantes, malgré les premières actions comme l'envoi de 120 observateurs en 1991 au Rwanda, sous l'autorité du secrétaire général.

De manière à exprimer sa détermination dans ce domaine sensible, la déclaration du Caire stipule même que « l'OUA a non seulement le droit, mais aussi le devoir d'intervenir avant même de lancer un appel à la communauté internationale »,

³⁸ accord du 15 novembre 1965, Recueil des traités des NU, vol. 548, numéro 614, remis à jour par les secrétaires généraux des deux organisations le 9 octobre 1990, Recueil des traités des NU, vol. 1580, n° 1044

marquant ainsi clairement sa volonté d'apparaître comme l'acteur incontournable de la sécurité en Afrique.

C'est ainsi que l'OUA a demandé à l'ensemble de ses Etats membres de se doter et d'entraîner des unités militaires capables de mener des opérations de maintien de la paix et qu'en 1996 a été créé, à Addis Abeba, un Centre de gestion des conflits chargé d'armer une cellule d'alerte rapide, un centre d'opérations et un centre logistique. Depuis lors, des réunions périodiques des chefs d'état-major ont été organisées qui visent à mettre au point une doctrine africaine de maintien de la paix prenant en compte tous les aspects de ces opérations, depuis la génération de forces jusqu'au soutien - qui demeure le problème le plus difficile à résoudre - sans oublier le commandement.

Cette dynamique de l'OUA est largement encouragée par l'ONU qui y voit l'occasion de se désengager du théâtre africain tout en accordant sa caution morale aux actions décidées par les africains. Ainsi, dans la résolution 1197 du 18 septembre 1998, l'Assemblée générale « encourage l'application de formules de partenariat entre Etats et organisations régionales et sous-régionales participant à une opération de maintien de la paix » et surtout, un peu plus loin, « engage le secrétaire général à faciliter les efforts faits à cette fin et le prie d'envisager d'élaborer un cadre de coordination de ces partenariats³⁹. »

Dans la même ligne, l'assemblée générale insiste dans la résolution 53/92 du 16 décembre 1998⁴⁰ sur la nécessité de « renforcer la capacité africaine de maintien de la paix, en particulier grâce à une coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations sous-régionales. »

Un autre fait significatif de la coopération entre les deux organisations est la création par l'ONU, au siège de l'OUA, d'un Bureau de liaison des Nations Unies pour l'action préventive auquel sont affectés des officiers de liaison qui participent comme conseillers, mandatés par l'ONU, aux opérations de maintien de la paix décidées par l'OUA ou les organisations sous-régionales africaines et autorisées par le conseil de sécurité⁴¹. En

³⁹ Point 5 de la résolution 1197

⁴⁰ A/RES/53/92, cinquante-troisième session, point 164 de l'ordre du jour

⁴¹ Point 8 de la résolution 1197 du Conseil de sécurité du 18 septembre 1998 (S/RES/1197)

dehors de ce point majeur, cette résolution marque dans toutes les directions importantes la volonté de coopération de l'ONU avec les différentes parties impliquées dans la sécurité en Afrique. Les principaux thèmes y sont abordés, du soutien logistique au soutien financier, de la coopération en matière de formation des personnels à la participation à des exercices communs.

L'OUA a donc réussi son pari de se replacer au premier rang des acteurs de la sécurité en Afrique. Son action est reconnue par l'ONU, ce qui lui confère une réelle légitimité ; d'autre part, même si son action sur le terrain n'est pas extrêmement marquée, elle sert d'échelon de synthèse entre les différentes organisations sous-régionales africaines.

En fait, l'OUA s'impose comme un partenaire difficilement contournable dans la gestion des crises en Afrique. Son mécanisme de gestion et de prévention des crises s'inscrit dans la droite ligne de la diplomatie préventive telle qu'elle a été définie dans l'agenda pour la paix de M. Boutros Boutros Ghali. Certes, l'OUA n'est pas un intervenant militaire direct, puisque la déclaration du Caire de 1993 précise que le mécanisme ne recouvre que « des missions d'observation et de vérification de taille et de durée limitée, [ce qui exclut de facto les] opérations de maintien de la paix complexes et onéreuses que les États auront des difficultés à financer. » Ainsi, tout en se maintenant à l'écart de la conduite directe des opérations, ce que les organisations sous-régionales font très bien, l'OUA se concentre en quelque sorte sur la « grande politique », s'appuyant sur l'ONU qui suggérait, dans le rapport de 1998 sur la cause des conflits en Afrique, de réunir chaque année les principaux responsables des deux organisations pour qu'ils définissent en commun les grands axes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale. L'OUA est ainsi devenue « un outil diplomatique au service tout à la fois de la "Communauté des Nations Africaines" et de chaque Etat membre pris isolément⁴². »

I.3.3. Une aide souhaitée dans le détail et jusqu'au plus petits échelons

Les relations entre les Nations Unies et les pays africains ne se limitent pas aux relations d'organisation à organisation. Elles sont concrétisées par des contacts individualisés,

⁴² Albert Bourgi, « voyage à l'intérieur de l'OUA », revue Politique étrangère, Paris, Institut français des relations internationales, n° 4/98, pp 786-790.

précis et régulier sur la base de ce qu'avait évoqué le secrétaire général dans son rapport sur la cause des conflits en Afrique⁴³.

Plusieurs séminaires traitant de l'organisation des opérations de maintien de la paix ont déjà été organisés. Le premier s'est tenu en 1997 au Ghana et traitait de l'aide à la formation ; d'autres ont eu lieu en Zambie, au Kenya et au Swaziland en 1998, ou encore à l'école de Zambakro en Côte d'Ivoire durant l'été 1999. D'autres ont eu lieu depuis, par exemple à Harare en 1999 pour l'ouverture du Centre régional de formation aux opérations de maintien de la paix, ou à Libreville en 2000.

Ces séminaires restent au niveau des états-majors, mais sont un signe de la volonté de l'ONU de s'engager dans le règlement des conflits en préparant les esprits, largement en amont. D'autres organismes onusiens travaillent dans les mêmes sens. C'est notamment le cas du Comité consultatif permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique centrale⁴⁴ qui met en avant l'importance que leurs « préoccupations en matière de formation soient prises en compte par les pays donateurs dans l'élaboration des programmes de formation ⁴⁵. » C'est d'ailleurs ce point que le secrétaire général a développé dans son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine⁴⁶, dans lequel il met en avant le rôle des équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation (ENUAF) et les programmes de formation des formateurs, organisés deux fois par an à l'école des cadres de Turin.

D'autre part, l'ONU a également participé à la phase préparatoire d'exercices multilatéraux de maintien de la paix, en particulier de ceux initiés par la France, comme Guidimakha au Sénégal en février 1998 ou Gabon 2000⁴⁷.

Ce programme, conjugué à la mise en place du bureau permanent de liaison des Nations Unies auprès de l'OUA, permet de renforcer l'action de la communauté internationale vis-à-vis des pays qui aident les pays africains, que ce soit dans le domaine du soutien

⁴³ op. cit. note 24 p. 17.

⁴⁴ Ce Comité comprend onze membres : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire d'Angola, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad.

⁴⁵ Référence A/54/209 – S/1999/859, thème 4.

⁴⁶ Référence A/55/498 du 19 octobre 2000, § 75 et 76, p. 13.

⁴⁷ Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités africaines en matière de maintien de la paix du 12 février 1999, S/1999/171, § 24 et suivants relatifs à la formation.

logistique des forces, de la fourniture de matériel militaire, de l'aide financière ou de la formation des personnels.

L'ONU insiste ainsi sur l'importance que revêt à ses yeux l'établissement de relations bilatérales et de contacts directs entre les pays africains ou les organisations sous-régionales et les pays donateurs en vue de réaliser son objectif de paix. Un certain nombre de pays occidentaux ont effectivement entendu cet appel, comme les Etats Unis, la Grande Bretagne ou la France qui ont développé des partenariats particuliers qui seront développés en deuxième partie. C'est le sens, entre autres, de la déclaration faite par l'Ambassadeur Richard Holbrooke devant le groupe des Etats d'Afrique le 17 janvier 2001⁴⁸ qui souligne que le département des opérations de maintien de la paix doit se montrer plus attentif aux besoins de l'Afrique.

~ ~ ~

⁴⁸ Référence A/55/741

2ème Partie : la renouveau, conforme aux orientations de l'ONU, de la politique africaine de la France

II.1. De la fin de l'interventionnisme au partenariat

II.1.1. Une volonté de transparence affirmée

La position de la France en Afrique s'est petit à petit érodée depuis l'accession des États africains à l'indépendance. Certes, les relations bilatérales ont été réaffirmées avec la signature des accords de défense et de coopération dont il a déjà été question et la France est resté le partenaire privilégié de nombreux pays africains¹. Mais si la politique africaine de la France depuis le milieu des années 60 a été marquée par une certaine constance, il est relativement difficile d'y trouver un réel projet à long terme. La France s'est longtemps satisfaite du simple entretien d'une position confortable qui lui permettait de disposer d'une zone d'influence importante et facilitait quelques échanges commerciaux.

L'interventionnisme français dans la politique intérieure des États africains a fait couler beaucoup d'encre et de nombreux régimes politiques en Afrique subsaharienne ont été pérennisés - ou sont tombés - grâce au soutien plus ou moins discret de Paris : des opérations comme BARRACUDA en 1979 en Centrafrique pour déposer l'empereur Bokassa, ou les interventions au Tchad contre les vues expansionnistes des Libyens en sont les exemples les plus connus.

Mais aujourd'hui, dans de nombreuses capitales africaines, le rôle de la France est de plus en plus contesté, non pas directement par les milieux dirigeants qui restent, au moins en apparence, attachés à ces liens privilégiés avec Paris, mais par les générations les plus jeunes, celles qui forment la plus grande partie des populations urbaines dans des pays d'Afrique où les équilibres sociologiques ont beaucoup évolué en vingt ans avec l'accélération de l'exode rural.

¹ L'Afrique assure 20% du solde commercial français. Elle reste le troisième marché du commerce extérieur français (hors UE). Hors Maghreb et Égypte, les marchés les plus importants sont l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Nigéria, le Cameroun, le Gabon et Maurice. En 1999, la France a exporté pour 39 milliards de francs vers l'Afrique subsaharienne et importé pour 27 milliards de francs en provenance de cette région du monde. (source : « la politique africaine de la France », dossiers d'actualités, avril 2000, sur <http://www.diplomatie.fr/actual>)

Ce qui est paradoxal, c'est que la France a elle-même largement contribué à son relatif discrédit : les nouvelles populations urbaines ont été très sensibles au célèbre discours de La Baule² du président François Mitterrand en 1990. Or, dans les faits, le mouvement initié vers une réelle démocratisation de la vie politique africaine n'a pas eu lieu, et de réelles et importantes frustrations sont apparues dans la population. Dans les faits la France n'a pas pris la mesure de ses engagements et « a pris la mauvaise habitude d'approuver sans nuance des résultats électoraux plus que douteux, au Gabon en 1993 ou au Tchad en 1996 par exemple³. »

~ *Les forces prépositionnées*⁴

Durant toutes ces années, c'est l'action militaire qui a été la partie la plus visible des actions de la France en Afrique et l'héritage des bases militaires servant au prépositionnement des troupes est certainement un des avantages stratégiques les plus importants de la période coloniale. Les forces prépositionnées offrent en effet l'avantage de pouvoir remplir simultanément des missions diverses. D'abord, elles concrétisent de façon claire les accords de défense et de coopération ; ensuite, elles ont une réelle valeur de prévention et d'apaisement, en évitant aux crises locales, lorsqu'elles éclatent, de prendre une trop grande importance. Elles permettent surtout de disposer instantanément de troupes acclimatées, ayant une réelle connaissance du milieu physique et surtout humain, capables, bien sûr, d'adresser à Paris des signaux d'alerte dès qu'une crise semble se profiler, mais surtout d'accueillir des unités venant de métropole si une crise majeure se déclare. Enfin, et ce n'est pas le moindre de leurs atouts, elles peuvent offrir

² Discours de La Baule, juin 1990, lors du sommet franco-africain. Le président F. Mitterrand y précisait l'importance pour l'Afrique de favoriser une évolution réelle vers la démocratie.

³ La politique africaine de la France, entre "grimace" et force, Ramsès 1998, Paris, Dunod pour l'Institut français des relations internationales, sous la direction de Thierry de Montbrial et Pierre Jacquet, p.102

⁴ Cinq bases en Afrique (Dakar, Abidjan, Libreville, Djibouti, N'Djamena), avec un total de 6000 hommes (en diminution), pour atteindre la cible de 5600 hommes en 2002.

Sur cette question des forces prépositionnées, on lira avec intérêt les travaux réalisés dans le cadre de l'option Prévention de la 8^{ème} promotion du Collège interarmées de Défense, Paris, 2000-2001.

Voir également l'ouvrage d'André Dumoulin, La France militaire et l'Afrique, éd. Complexe, coll. « Les livres du GRIP », Bruxelles, 1997.

des structures d'accueil aux populations expatriées lors des opérations toujours extrêmement sensibles d'évacuations de ressortissants⁵.

Mais la volonté de Paris de ne plus intervenir unilatéralement dans les affaires intérieures des pays où les troupes sont stationnées n'est apparue clairement aux yeux des observateurs que très récemment, notamment lors des élections présidentielles au Sénégal, considérées à haut risque, et surtout lors des événements qui ont soulevé la Côte d'Ivoire le 24 décembre 1999, avec le coup d'État du général Gueye. A la surprise générale, le 43^{ème} bataillon d'infanterie de Marine stationné à Port Bouet, aux portes d'Abidjan, n'est intervenu en rien. Son seul rôle a été d'accueillir le président déchu, Henri Konan Bédié. La France s'est également refusée d'intervenir dans le processus électoral qui a suivi, laissant les Ivoiriens décider seuls de leur avenir.

Cette attitude inattendue a fait couler beaucoup d'encre et en a surpris plus d'un. Mais elle est la marque patente de la nouvelle manière dont la France veut mener son action en Afrique.

~ *Un signe clair de cette réorientation : la réforme de la Coopération*⁶

L'héritage –dans le domaine militaire- de la décolonisation dans les relations franco-africaines a longtemps été identifié à la Mission militaire de coopération, qui n'était qu'une des directions du ministère délégué à la Coopération. Cette direction a été entièrement réorganisée, comme cela a déjà été vu, lors de l'absorption par le ministère des Affaires étrangères du ministère de la Coopération : le 1^{er} janvier 1999 a en effet été constitué un ensemble diplomatique unique, et le ministre chargé de la Coopération et de la francophonie est à présent délégué auprès du ministre des Affaires étrangères.

Cette réforme, bien que fortement décriée au moment de sa mise en œuvre, a permis de recentrer l'emploi des budgets consacrés par la France à la coopération en Afrique, notamment dans les pays « du champ », puisque deux sous-directions ont été créées, la sous-direction de la coopération militaire, qui s'adresse plus particulièrement aux anciens pays « du champ », et la sous-direction de la coopération de défense, qui s'adresse à tous

⁵ En 1998, 142 013 ressortissants français ont été recensés en Afrique. Source Ministère des affaires étrangères.

les autres pays. Ainsi que le souligne M. Bernard Cazenave, rapporteur de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, ces deux sous-directions « préparent et mettent en œuvre, chacune dans leur domaine de compétence, les actions de coopération technique et militaire résultant de l'application d'accords conclus avec des États étrangers. Une approche différenciée en fonction de la situation et des besoins de nos partenaires a ainsi été maintenue, ce dont il faut se réjouir. »

Il s'agit donc bien d'une rupture, mettant un terme à des habitudes vieilles de quarante ans et qui avaient été inspirées par Jacques Foccart⁷, qui fut pendant plus de trois décennies l'inspirateur de la politique africaine de l'Élysée, du général de Gaulle à François Mitterrand.

II.1.2. Le concept RECAMP⁸ : un certain aboutissement

Plusieurs sommets France - Afrique ont retenu comme thème dominant les questions de sécurité en Afrique, en particulier le sommet de Biarritz de novembre 1994 et le sommet de Paris de novembre 1998.

Ces consultations ont mis en avant les difficultés que connaît aujourd'hui l'Afrique, en particulier subsaharienne. Le rapport de l'Institut international des études stratégiques publié en octobre 1998 précisait d'ailleurs que « l'Afrique subsaharienne a connu l'émergence de nouveaux conflits majeurs en 1998. Au total, plus d'un quart de l'ensemble des 44 États de la région sont impliqués dans des conflits armés, et pour beaucoup, aucune issue ne semble en vue. »

Le concept RECAMP est né de ces travaux. Il a pour objectif de permettre aux pays africains d'engager des unités dans des opérations internationales de maintien de la paix, tout en visant à préserver les équilibres régionaux existants. L'action de la France consiste alors essentiellement à former les cadres des armées nationales à ces modes d'actions particuliers et à prépositionner du matériel militaire qui serait mis à la

⁶ Voir l'avis n° 1864 de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2000, en date du 14 octobre 1999, tome I, deuxième partie, titre 1, page 25 et suivantes.

⁷ Jacques Foccart, Journal de l'Élysée, tomes 1 à 6, éditions Fayard, entre 1995 et 2001.

⁸ RECAMP : renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, défini dans la note n° 781/DEF/EMA/EMP.1/NP du 17 juillet 1998.

disposition des unités engagées dans de telles opérations. Pour compléter ces actions des exercices multilatéraux sont organisés entre les différents partenaires.

Une des caractéristiques essentielles de ce concept est qu'il s'adresse d'emblée à tous les pays africains, sans aucune restriction linguistique ou géographique. Ce caractère universel est une nouveauté, qui le différencie très clairement des actions antérieures de la France qui, elles, s'adressaient plus particulièrement aux pays « du champ ».

Le concept RECAMP s'appuie également sur des principes clairement définis, qui mettent en avant, pour l'essentiel, l'importance accordée au partenariat entre les grandes puissances, dites pays donateurs, et les pays africains participants, dits pays contributeurs, le caractère non permanent des forces mises en œuvre et le recours indispensable aux structures nationales existantes.

~ La formation

Le volet formation de RECAMP s'articule autour de plusieurs thèmes.

D'abord, la création d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR), qui sont des écoles militaires destinées à accueillir dans les mêmes stages des officiers de plusieurs pays d'Afrique. Cette option a l'avantage, en dispensant à tous la même formation, d'harmoniser les modes d'action entre les différentes armées africaines, et surtout de permettre aux différents intervenants de se connaître, renforçant ainsi des liens transnationaux qui sont ensuite susceptibles d'éviter l'émergence de crises nouvelles. Tous les stages organisés répondent au cahier des charges défini par l'ONU pour la préparation des opérations de maintien de la paix. Ils s'adressent aux officiers d'état-major, mais aussi au personnel d'encadrement, depuis le commandant de bataillon jusqu'au chef de groupe.

Ensuite, l'effort d'instruction se porte sur les missions de coopération locales⁹ qui détachent auprès des armées nationales des instructeurs français dans toutes les disciplines, même si le nombre des coopérants militaires a fondu, passant de 5 200 en 1997 à 3 100 en 1999.

⁹ 18 pays africains, Madagascar, les Comores et le Cambodge reçoivent une mission de coopération militaire et de défense.

Viennent enfin les détachements d'instruction technique (DIT¹⁰) ou les détachements d'instruction opérationnelle (DIO), qui sont envoyés auprès des armées nationales, à leur demande ou dans le cadre de la préparation d'exercices multinationaux majeurs. Ces détachements sont armés en principe par les unités prépositionnées, mais peuvent, dans certains cas particuliers, venir directement de métropole si le besoin est très ciblé et fait appel à des spécialistes que l'on ne trouve pas en permanence dans les forces prépositionnées.

Cette manière d'envisager la formation permet de prendre en compte avec un maximum d'efficacité la réalité quotidienne des armées africaines et de répondre avec une grande précision à leurs besoins. Elle est complétée par l'accueil de stagiaires africains dans les écoles de formation ou de perfectionnement françaises.

~ L'équipement

Les unités participant à des opérations de maintien de la paix doivent pouvoir disposer de matériels spécifiques et performants dont ne sont pas toujours équipées les armées africaines. C'est pourquoi « la communauté internationale, représentée par les pays donateurs, fournit des équipements, des matériels, des moyens de projection stratégique et de soutien nécessaires aux capacités de réaction aux crises¹¹. » Ces matériels sont répartis en trois catégories, le niveau du combattant individuel (niveau 1), celui de l'unité élémentaire jusqu'au bataillon (niveau 2), enfin le niveau de commandement et de soutien des unités engagées (niveau 3). Les matériels des niveaux 2 et 3 sont stockés dans les emprises des forces prépositionnées¹² qui sont chargées de leur entretien. Ils sont ainsi mis en place au plus près des pays qui peuvent en avoir besoin, permettant à une force de maintien de la paix potentielle d'être équipée sans délais. Il s'agit essentiellement de véhicules, de matériels de transmission ainsi que d'éléments d'hôpital médico-chirurgical de campagne.

¹⁰ 32 DIT ou DIO ont été organisés avant décembre 2000, et 250 cadres ont été formés au centre de maintien de la paix de Zambakro (source : EMA).

¹¹ C.f. note 8

¹² Trois lieux de stockage ont été installés : à Dakar en 1998, Libreville en 1999 et Djibouti en 2000.

Pour compléter cet état des lieux, il faut souligner que les matériels mis en place ne sont pas destinés à l'usage exclusif des pays sur le territoire desquels ils sont installés, mais peuvent être fournis à tous les États de la sous-région qui participeraient à la force.

Le matériel du bataillon RECAMP de Dakar a ainsi été utilisé en 1998 pour l'exercice Guidimakha, en février 1998, avant d'être reconditionné puis réutilisé pour être mis à disposition de la MINURCA en République centrafricaine.

Le montant de l'appui financier de RECAMP s'est élevé à 180 millions de francs en 1998, montant renouvelé en 1999. La France avait en outre pris à sa charge en 1997 les dépenses de soutien et d'entretien de la MISAB à Bangui pour un montant de 24 millions de francs, puis de la MINURCA à hauteur de 3 millions de francs, pour équiper une compagnie centrafricaine et lui fournir des instructeurs.

Ces déploiements ont donné satisfaction ; les matériels ont été déstockés et remis en condition sans problème, pour des exercices comme pour des opérations réelles, ce qui a conduit la France à déployer de nouveaux moyens, en particulier à Dakar¹³, destinés en particulier à l'engagement du bataillon interafricain de l'ECOMOG 3 en Guinée Bissau.

~ L'entraînement

L'entraînement des forces permet de vérifier la validité du concept, c'est la raison pour laquelle il a été pris en compte dès l'ébauche du concept RECAMP. C'est d'autre part un facteur qui agit en amont du déclenchement d'une opération réelle et qui permet, comme la formation, aux militaires africains d'apprendre à se connaître, participant ainsi activement à la prévention de crises éventuelles.

Les exercices d'entraînement comprennent plusieurs phases successives et complémentaires dont le point d'orgue est bien sûr le déploiement effectif des troupes sur le terrain.

Le premier cycle d'entraînement s'est conclu par l'exercice Guidimakha, déjà évoqué et joué avec la CEDEAO, qui avait permis de valider le programme. Le deuxième cycle avait souligné le caractère multinational du programme en engageant seize pays joueurs

¹³ Voir à ce sujet l'article du capitaine Boccon-Liaudet « la réalité du bataillon interafricain », Frères d'Armes n° 219.

dans l'exercice Gabon 2000, avec les pays de la CEEAC. Le troisième cycle sera placé sous le signe de l'ouverture en direction de l'ensemble de l'Afrique et également de l'Europe, et devrait avoir lieu en 2002 en Tanzanie, qui ne fait habituellement pas partie de la zone d'influence française : le 30 mai 2000, le ministre tanzanien de la Défense a en effet donné son accord pour co-organiser avec la France le cycle RECAMP 3.

Cet exercice est donc à bien des égards une première, concrétisant un certain aboutissement du concept RECAMP et balayant tous les aspects qui font son originalité. A l'occasion de RECAMP 3 se retrouvent réunis 26 pays donateurs, les pays contributeurs appartenant à la SADC pour leur grande majorité, mais la participation a été ouverte par la Tanzanie aux pays de la COI¹⁴ et de l'EAC¹⁵.

Le concept RECAMP ayant été présenté aux Nations Unies, les programmes des stages de formation des cadres dans les ENVR correspondants aux attentes de l'ONU, l'exercice RECAMP 3 sera placé sous le haut patronage de l'ONU, de l'OUA et de la SADC et devrait en particulier être présidé par M. Brahimi, ce qui montre à quel point la France a réussi à faire de ces exercices une véritable tribune de son concept de maintien de la paix adapté à l'Afrique. Avec cet exercice à venir, prévu du 11 au 24 février 2002, le concept RECAMP sera parvenu à maturité.

II.2. Une démarche cohérente avec celle des alliés

Le concept RECAMP n'est pas né de l'imagination fertile de quelques diplomates et militaires français qui se sentaient concernés par le maintien de la paix en Afrique. Il a été le fruit d'une longue maturation qui s'est déroulée simultanément entre les grandes capitales occidentales qui ont senti en même temps que les principales organisations internationales la nécessité de mettre en place un nouveau dispositif de sécurité sur le continent noir.

¹⁴ COI : Communauté de L'océan Indien

¹⁵ EAC : East African Community

II.2.1. L'initiative P3

La déclaration commune des États-Unis, de la Grande Bretagne et de la France à la tribune de l'ONU à New York le 22 mai 1997, appelée « initiative tripartite », visait à exposer les principes retenus par ces trois pays pour l'assistance militaire aux pays africains dans le domaine du maintien de la paix. Les principes généraux dont s'inspirait cette déclaration précisait que « le domaine de la prévention des conflits ou du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix n'était pas un domaine de concurrence ou de compétition mais au contraire un domaine de concertation et d'actions complémentaires au bénéfice et selon les vœux des partenaires africains¹⁶. »

Cette initiative a reçu un accueil très favorable de la part des États africains qui comptent bien, à juste titre, tirer de nombreux avantages de cette conjonction de bonnes volontés occidentales. Elle s'est inscrit dans la droite ligne des actions antérieures menées par le secrétaire général des Nations Unies au sujet de la diplomatie préventive et décrites dans l'Agenda pour la paix et son supplément. Elle rejoignait également la volonté clairement affirmée de l'OUA et de la CEDEAO de se doter de structures particulières destinées à gérer les crises au plus petit niveau de violence possible, formalisée il est vrai postérieurement à l'initiative P3, comme le mécanisme de prévention, gestion et résolution des conflits, de maintien de la paix et de sécurité de la CEDEAO créé au sommet d'Abuja en octobre 1998.

Dans la continuité de cette déclaration d'intention occidentale, la France a présenté son concept RECAMP aux Nations Unies les 5 décembre 1997, profitant de la première réunion organisée par le secrétaire général de l'ONU sur le thème du soutien aux efforts africains de maintien de la paix. Cette convergence d'événements montre bien à quel point ce sujet représentait alors une réelle préoccupation.

¹⁶ Gabriel de Bellescize, premier ambassadeur chargé de RECAMP, « la France et le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix », discours prononcé devant l'IHEDN le 25 juin 1999.

II.2.2. Une collaboration raisonnée avec les États-Unis

~ *La genèse*

Les États-Unis ont, comme la France et la Grande Bretagne, développé un programme nommé ACRI¹⁷ visant à favoriser le maintien de la paix en Afrique. Ce programme est directement dérivé du projet ACRF¹⁸, lancé le 13 septembre 1996, en pleine campagne électorale pour l'élection du président des États-Unis. Ce projet ambitieux comprenait à l'origine cinq principes : d'abord, la sécurité de l'Afrique est avant tout le problème des africains ; ensuite, une opération de maintien de la paix engagée en Afrique doit l'être pour un délai court, de l'ordre de trois à six mois, de manière à stabiliser la zone afin de pouvoir avant tout assister les populations ; les pays africains contributeurs doivent être les plus nombreux possibles, de manière à apporter plus facilement une solution politique consensuelle à la crise, mais ils doivent être sélectionnés pour pouvoir participer à la force ; la formation, le soutien et l'équipement des troupes sont à la charge des pays donateurs qui doivent être les pays occidentaux aux côtés des États-Unis ; enfin, tous ces pays donateurs doivent financer la force ainsi déployée.

ACRF reçoit donc initialement un accueil assez favorable de la part des africains, car il répond à une préoccupation des gouvernements. Toutefois, l'accueil de l'Afrique du Sud reste extrêmement mitigé, car de nombreuses questions sont induites par les principes retenus par les américains : qui sera chargé de l'évaluation des forces armées africaines, sur quels critères ? Quels seront les rôles respectifs de l'ONU et de l'OUA ?

Les réponses apportées à ces questions ne seront pas très satisfaisantes du point de vue sud africain, qui marquera clairement sa réserve et sera suivi par d'autres pays de la zone, ce qui aboutira à la faillite d'ACRF.

C'est sur ces ruines que sera édifié le concept ACRI, qui répond lui aussi à des critères précis.

Les Américains ont défini des zones d'intérêt sur le continent noir, généralement caractérisées par des ressources minières exploitables dans un avenir proche. Mais les richesses qu'elles recèlent ne pourront être exploitées que si les zones où elles se trouvent sont stables et peuvent attirer des investissements : il faut donc concourir à leur

¹⁷ ACRI : African Crisis Initiative Response

¹⁸ ACRF : African Crisis Response Force

stabilité. D'autre part, les États-Unis restent fidèles à leur culture du leadership, c'est à dire qu'ils reconnaissent leur rôle aux organisations sous-régionales mais qu'ils estiment qu'elles ne pourront jouer pleinement que si un de leurs pays membres se dégage pour y avoir un poids déterminant, à l'instar de ce qu'ils font eux-mêmes vis à vis de l'ONU : le choix qu'ils ont fait de porter leurs efforts sur le Nigéria pour la CEDEAO, l'Afrique du Sud pour la SADC, le Kenya¹⁹ pour l'IGAD n'est pas innocent.

L'action militaire est ainsi ciblée et n'est que l'un des éléments constitutifs de la politique étrangère américaine en Afrique. D'autres projets viennent compléter le programme ACRI, comme ACSS, JCET ou IMET ou encore des opérations plus ponctuelles comme Focus Relief²⁰

Cette politique fonctionne assez bien mais au final soulève quelques interrogations : les bataillons équipés et entraînés par les États-Unis peuvent risquer de déséquilibrer certaines régions d'Afrique, et la participation d'un bataillon Ougandais juste formé au maintien de la paix dans le cadre d'ACRI à participé activement au renversement de Mobutu par Kabila en 1997.

~ *Une coordination de complémentarité*

Les deux programmes ACRI et RECAMP sont complémentaires et très différents, puisque le premier est sélectif et exclusivement bilatéral alors que le second est ouvert et résolument multilatéral. Les outils principaux se ressemblent beaucoup, et le cours ACSS s'adresse à une population similaire à celle qui participe au FICA²¹. Conformément à l'accord tripartite signé à New York en 1997, les militaires français et américains coopèrent et coordonnent leurs actions dans de nombreux domaines, ne serait-ce que

¹⁹ L'action américaine en direction du Kenya semble se reporter actuellement vers l'Éthiopie, mais ce changement de direction ne sera confirmé qu'à l'automne 2001 lors du vote du budget (source américaine)

²⁰ ACSS : African Center for Strategic Studies.

JCET : Joint Combined Exchange Training

IMET : Interventional Military Exchange Training

Focus Relief : programme de formation de 5 bataillons nigériens, 1 bataillon ghanéen et 1 bataillon sénégalais.

²¹ FICA : forum de l'IHEDN sur le continent africain, version moderne de l'IHEDN Afrique.

pour ne pas montrer une image de concurrence aux africains. Un officier français²², grand connaisseur à la fois des mentalités africaines et américaines pour avoir effectué de nombreuses missions sur les deux continents, est en place à Washington pour faciliter cette coordination.

Chaque année, des rencontres d'état-major sont organisées entre Washington et Paris de manière à faciliter la coordination des actions des deux pays. Celle-ci va parfois jusqu'à la coopération puisque chacun participe à des degrés divers, en fonction des circonstances, aux projets de l'autre. Des Américains ont ainsi participé au premier exercice RECAMP, Guidimakha, en 1998 au Sénégal.

Mais la France reste toutefois réservée sur les conditions de sa coopération avec le programme américain, sans pour autant revenir sur sa participation à certaines actions, en partie à cause de la différence des budgets consentis. Ainsi, le seul programme Focus Relief est-il doté d'un budget annuel de 50 millions de dollars US, ce qui représente la moitié du budget total de la DCMD, et la France ne souhaite pas apparaître, aux yeux des Africains, à la remorque des Américains²³.

Cependant, il est clair que cette coopération doit se poursuivre, ne serait-ce que pour affirmer la cohérence des deux programmes, pour respecter l'accord tripartite de New York et plus prosaïquement pour profiter des crédits américains consacrés à cette action et qui sont autant de moyens économisés par la France.

La France fait donc effort en direction des États-Unis pour maintenir des liens réels de coopération sans pour autant s'engager à corps perdu à leurs côtés, mais en faisant tout pour placer cette coopération au niveau d'un échange États-Unis – Europe conforme à ses aspirations profondes.

II.2.3. L'importance du cadre européen

La France marque, dans le domaine du soutien des pays africains au maintien de la paix, une nette préférence européenne illustrée par la réunion multinationale qui s'est tenue à

²² Il s'agit du colonel Éric Bonnemaïson, mis en place à l'été 1999 pour trois ans.

²³ Les États-Unis ont participé à l'exercice Gabon 2000 avec 1 C130 et 1 équipe médicale, et certains médias américains, pourtant spécialisés, ont décrit cet exercice comme étant un exercice américano-gabonais avec une participation française.

Paris le 17 janvier 2001 et qui avait pour thème majeur la coordination des actions en Afrique dont la coordination entre les plans français et britanniques constitue la colonne vertébrale. De nombreuses réunions bilatérales traitant des questions africaines sont organisées par l'EMA, ainsi que des réunions franco-britanniques au rythme d'une par trimestre, ce qui montre bien le degré de coopération entre les deux États. Ces réunions ont pour intérêt essentiel de comparer les actions engagées par les différents partenaires pour les coordonner ou les partager quand la chose est possible. Dans le même temps, l'ambassadeur RECAMP mène des actions d'information auprès des pays européens par exemple les pays scandinaves durant l'année 2000.

Si tous les pays européens ne partagent pas la même sensibilité pour les questions africaines, ils ont pour la plupart montré un intérêt réel pour les démarches entreprises. Le rapport du colloque de l'UEO de Lisbonne sur « le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique²⁴ » montre bien les sensibilités des Européens sur cette question.

Par ailleurs, un premier sommet Afrique – Europe s'est tenu les 3 et 4 avril 2000 au Caire, sous l'égide commune de l'OUA et de l'UE, ce qui constitue en soi un signe fort. Ce sommet a permis de balayer les nombreuses questions qui se rapportent à la mise en place d'un véritable partenariat entre les deux rives de la méditerranée, et cette initiative novatrice devrait, selon le quai d'Orsay, être appelée à avoir des suites constructives.

~ *Des actions européennes coordonnées*

Certaines actions européennes représentent une réelle avancée pratique, même s'il ne s'agit encore véritablement que des premiers balbutiements de l'engagement des Européens en Afrique. Les principales en sont l'organisation de stages de formation bilingues français – anglais à l'école de Zambakro ; la participation à ces programmes de formation de nouveaux pays donateurs comme la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, les Pays-Bas et le Royaume Uni, notamment pour l'exercice Gabon 2000 et l'accord politique conclu entre la France et la Grande Bretagne pour une participation française au BMATT²⁵ ; la co-organisation de séminaires en Afrique avec les britanniques, par exemple pour l'exercice Pélican Bleu en novembre 2000 à Abuja, capitale du Nigéria, au profit d'auditeurs civils et militaires de haut niveau des pays de la

²⁴ Rapport n° 1648 de l'UEO, par M. Roseta, daté du 19 mai 1999.

²⁵ BMATT : British Military Advisory and Training Team

CEDEAO ; la participation de pays européens au FICA, tant avec des auditeurs (Portugal, Belgique, Allemagne, Grande Bretagne) qu'avec des intervenants (Portugal, Belgique, Grande Bretagne) et surtout la clôture de la session 2000 co-présidée par le général Kelche, chef d'état-major des armées françaises, son homologue portugais et l'adjoint du chef d'état-major des armées britanniques, ce qui constitue une première à ce niveau.

~ *Des projets en commun*

Les résultats obtenus durant l'année 2000 sur la coordination des actions au niveau européen ont été très satisfaisants et augurent assez bien des possibilités qui s'offrent à l'Europe dans ce domaine. Ainsi, de nouveaux projets ont été élaborés qui donneront plus de corps à cette collaboration.

Projets franco-britanniques d'abord, ce couple s'imposant comme le plus dynamique sur ces questions, d'exercices en commun sur le théâtre africain et d'appui binational aux programmes de formation des écoles de maintien de la paix de Harare au Zimbabwe, montée par les britanniques, et de Zambakro en Côte d'Ivoire en échangeant cadres et stagiaires ; poursuite du montage de stages bilingues à Zambakro ; projet de venue à Zambakro d'un instructeur britannique du Staff College d'Accra, au Ghana et enfin projet d'échange d'un instructeur français et d'un instructeur britannique ou danois²⁶ entre Zambakro et Harare.

Mais ces projets ne sont pas les seuls et de nombreux autres impliquent l'ensemble des pays européens. Les pays européens présents en tant qu'États donateurs à l'exercice Gabon 2000 ont renouvelé leur offre de participation pour RECAMP 3, et l'Allemagne s'est jointe à leur groupe ; mise à disposition par le CEMA britannique de trente instructeurs pour la préparation de cet exercice, et mise à disposition de l'école de Harare pour la formation des cadres africains des pays de la SADC qui participeront à RECAMP 3 ; poursuite enfin de la collaboration pour les séminaires politico-militaires et le programme FICA bilingue, en l'ouvrant à une participation européenne encore élargie, tant pour ce qui est des auditeurs que des intervenants.

²⁶ Les Danois sont en effet très impliqués dans le fonctionnement de l'école de Harare.

Les projets sont ainsi très nombreux et la demande semble forte de la part des partenaires européens de la France de participer aux actions conduites sous la bannière de RECAMP. Le principe souhaité par la France de préférence européenne reste donc d'actualité. Il ne s'agit encore que d'un projet jeune mais qui bénéficie d'un intérêt certain et partagé, et qui devrait être appelé à un développement intéressant.

II.3. Conserver un lien privilégié avec l'Afrique

II.3.1. RECAMP : un outil de renforcement de la communauté franco-africaine

L'heure est au pessimisme dans les relations franco-africaines : de nombreux articles sont sortis dans la presse nationale et internationale depuis quelques mois relatant par le menu la désaffection visible de la France pour l'Afrique. Le dernier en date est le dossier consacré par Jeune Afrique²⁷ au thème « pourquoi la France lâche l'Afrique ».

Il est certain que la France, à l'instar de ses partenaires européens, oriente son action et ses investissements vers l'Europe de l'Est, l'Asie ou l'Amérique du Sud plutôt que vers l'Afrique : la place de la France comme premier investisseur étranger en Pologne en 1999 en est la meilleure expression.

Des intérêts divergents ou plus simplement des différences d'appréciation sur la place que doit jouer l'Afrique dans les relations extérieures de la France s'affrontent : il s'agit de l'opposition des « conservateurs » et des « réformateurs²⁸ », les premiers étant des « amoureux ou connaisseurs de l'Afrique (...) rivés à un passé néo-colonial hors d'âge²⁸ » et s'inscrivent dans la continuité de l'action de Jacques Foccart tandis que les seconds sont assimilés à « des technocrates portés vers l'administration des choses et non des hommes – contresens énorme en Afrique²⁸ !- »

Dans ce contexte tourmenté, le concept RECAMP peut apparaître comme un facteur d'apaisement, après les bouleversements de la dernière décennie, la dévaluation du franc CFA, la diminution du nombre de coopérants, la réduction des effectifs prépositionnés et la réforme de la DCMD qui ont de quoi apporter de l'eau au moulin des analystes accreditant le départ de la France de l'Afrique.

²⁷ Jeune Afrique, n° 2098, 27mars au 2 avril 2001, édition internationale.

~ *Une profonde communauté d'esprit*

Le volet formation du concept RECAMP n'est pas totalement innocent. Certes, et c'est un élément indispensable à sa cohérence et à sa reconnaissance, il s'inscrit parfaitement dans les orientations données à la formation au maintien de la paix voulues par l'ONU. Mais il recrée une dynamique franco-africaine qui avait tendance à s'essouffler, faute de projet fédérateur. En effet, l'impulsion donnée par les écoles nationales à vocation régionale est très réel, et la réussite de l'école de Zambakro est patente, alors que ses cousines de Harare ou d'Accra ont plus de mal à s'affirmer. La connaissance mutuelle qu'elles entraînent entre différentes communautés militaires africaines commence à prendre corps et, en dépit des faibles moyens dont disposent réellement les armées africaines, cette convergence de vues commence à avoir une incidence sur les prises de position des organisations sous-régionales.

Ce facteur est d'autant plus important que la présence d'auditeurs civils lors des sessions du FICA en accentue le rayonnement, même s'il est encore relativement limité. D'ailleurs, ces sessions attirent de nombreux pays, qui n'appartenaient pas traditionnellement à la zone d'influence de la France. Le fait que ces sessions se déroulent à Paris et non pas dans une capitale africaine n'est sans doute pas neutre dans le relatif succès qu'elles remportent...

~ *Un effort d'interopérabilité*

Élément supplémentaire et non négligeable, allant dans le même sens que la formation dans les écoles, le soutien en matériel et dans le domaine de la logistique renforce les liens entre pays donateurs et contributeurs, et la France, sur ce plan, est assez bien placée.

Les matériels mis en place et stockés sur les sites des forces prépositionnées sont des matériels français, directement interopérables avec ceux des unités françaises. Les DIO et DIT envoyés au sein des unités africaines transmettent les savoir-faire français, renforçant ainsi, par les plus petits échelons, directement au contact des populations hôtes, une certaine culture française.

²⁸ Pierre Dabezies, « Où en est la France en Afrique », Études, Paris, février 1998, p. 162

Enfin, les liens logistiques nécessaires à l'entretien des matériels fournis sont dirigés vers les industries des pays donateurs, ce qui, dans le long terme, contribue à pérenniser les relations entre partenaires.

L'ensemble de ces facteurs renforce plus qu'il n'y paraît les liens entre la France et l'Afrique. Plus encore, ces rapports sont finalisés dans l'objectif commun du maintien de la paix, ce qui donne une réelle cohérence à ce partenariat, alors que jusqu'au milieu des années 90, la présence de la France en Afrique ne se justifiait, à la limite, que par la force de l'habitude.

II.3.2. Une opportunité pour s'ouvrir à de nouvelles zones

Le concept RECAMP s'adresse à l'ensemble des pays africains, sans restriction de langue, et « vise notamment à mettre les pays africains en mesure de participer au système des forces en attente des Nations Unies²⁹. » Pour atteindre cet objectif, de nombreuses actions ont été conduites tous azimuts qui ont permis aux idées défendues par la France de pénétrer dans de nouvelles zones. L'accueil réservé par le Zimbabwe et les autres pays de la SADC au projet d'exercice RECAMP 3, tel qu'il a été défini par l'EMA, en est une illustration intéressante.

Sans vouloir présager de l'avenir, il est certain que RECAMP correspond bien aux attentes des africains, tant dans sa présentation que dans sa mise en œuvre. La souplesse et la progressivité de son application, et d'une certaine façon l'image de cohésion européenne qu'il renforce est un gage de sérieux qui lui est reconnu par les autorités africaines, même si dans le langage imagé des militaires africains traditionnellement associés aux actions françaises, « RECAMP rime avec décampe ».

Le partenariat réel et efficace entre la France et la Grande Bretagne, qui résulte davantage de la qualité des rapports entre les intervenants militaires que d'une volonté politique initiale et appuyée, a contribué à ouvrir les chancelleries et les états-majors de nouveaux partenaires, comme le Kenya et l'Afrique du Sud qui n'avaient jusqu'alors que des relations discrètes avec la France en termes de coopération militaire.

²⁹ Gabriel de Bellescize, op. cit.

Cette action va de pair avec la réorientation des échanges commerciaux. Dans ce domaine également, les industriels ont précédé les politiques tout comme, d'une certaine manière, les militaires l'ont fait sur le plan du maintien de la paix. L'Ouganda, pourtant réputé être « à l'avant poste de la pernicieuse influence anglo-saxonne en Afrique, attire, depuis pas mal de temps déjà, au moins autant les investisseurs français que la République démocratique du Congo (..) qui passe pour avoir été un pion important du pré carré français. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud est le premier partenaire commercial de la France en Afrique subsaharienne, loin devant la Côte d'Ivoire. Et très vite, l'Angola devrait devenir l'un des premiers – sinon le premier – fournisseurs de pétrole de la France³⁰. » La France a donc tout intérêt à poursuivre dans ce sens, s'inspirant alors du pragmatisme anglo-saxon, sans risquer d'y perdre ce qui fait la spécificité de son action en Afrique.

~ ~ ~

³⁰ Éditorial du Monde du 2 juillet 1998, « Ouvrir le pré carré ».

Conclusion

En dépit de l'accélération de l'évolution des relations internationales au cours de la dernière décennie et de certaines difficultés, la France est parvenue, en Afrique, non seulement à conserver des relations privilégiées avec les anciens pays « du champ », mais à ouvrir son aire d'influence à des pays qui n'avaient pas de liens traditionnels avec elle. Pour y parvenir, elle s'est appuyée sur la déclaration d'intention du président Mitterrand qui jugeait, lors du sommet France – Afrique de Biarritz en 1994, que « la France ne peut pas être la seule chargée d'éteindre les incendies. Il faut donc donner une chance à la sécurité collective [en l'Afrique]. »

Les efforts de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies en particulier l'ont beaucoup aidé dans cette tâche, en lui traçant un ligne politique claire. La diplomatie préventive chère à Boutros Boutros-Ghali, la définition plus ou moins claire d'une doctrine des opérations de maintien de la paix, du rôle des différents acteurs dans ces scénarios particuliers tout autant que l'implication croissante des organisations régionales ou sous-régionales africaines, créées à l'origine dans une perspective économique, dans des processus de pacification malheureusement dénués de moyens ont été autant de leviers qui ont permis à la France de définir son propre concept et d'y appliquer des moyens.

Alors qu'il arrive à maturité, le concept RECAMP a montré qu'il était adapté au besoin qui a présidé à sa mise en œuvre. Le défi que représente son ouverture actuelle en direction du monde anglo-saxon et lusophone africain montrera mieux encore sa pertinence.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires :

- La Charte des Nations Unies
- BOUTROS-GHALI Boutros, Agenda pour la paix, New York, 1992.
- BOUTROS-GHALI Boutros, supplément à l'agenda pour la paix, New York, 1995
- BOUTROS-GHALI Boutros, « L'ONU et les opérations de maintien de la paix à la croisée des chemins », Relations internationales et stratégiques, n°11, 1993.
- BRAHIMI Lakhdar, Rapport du groupe d'études sur les opérations de paix de l'ONU, août 2000 ?
- BELLESCIZE (de) Gabriel, « La France et le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix », discours prononcé devant l'IHEDN à Paris le 25 juin 1999.
- Lettre n° 781/DEF/EMA/EMP.1/NP du 17 juillet 1998 relative au « concept de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (R.E.C.A.M.P.) »
- Avis n° 1864 présenté par B. CAZENEUVE au nom de la commission de la Défense nationale sur le projet de loi de finances pour 2000 en date du 14 octobre 1999.
- Rapport n° 1648 présenté par M. ROSETA au nom de la commission politique de l'Union de l'Europe Occidentale sur « le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique – Enseignements tirés du colloque de Lisbonne » en date du 19 mai 1999.
- Rapport n°S/1998/318 du Secrétaire général des Nations Unies 2000 sur « les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » présenté le 13 avril 1998.
- Rapport n° A/55/498 du Secrétaire général des Nations Unies 2000 sur « la coopération entre l'ONU et l'OUA » présenté le 19 octobre 2000.
- Résolutions adoptées par le conseil de sécurité des Nations Unies S/1999/171 du 12 février 1999, n° S/RES/1209 du 19 novembre 1998, n° S/RES/1197 du 18 septembre 1998, n° S/RES/1196 du 16 septembre 1998, n° S/1998/486 du 9 juin 1998, n° S/RES/1959 du 27 mars 1998, S/RES/1132 du 8 octobre 1997, S/1997/715 du 16 septembre 1997, S/RES/1125 du 6 août 1997, S/RES/897 du 4 février 1994, S/RES/837 du 7 juin 1993, S/RES 814 du 26 mars 1993, S/RES/794 du 3 décembre 1992, S/RES/775 du 28 août 1992.
- Résolutions adoptées par l'Assemblée générale n° A/RES/53/92 du 16 décembre 1998, n° A/RES/54/55 du 7 janvier 2000 et A/RES/54/94 du 28 janvier 2000.
- Annexe n° 289 au procès verbal de la séance du Sénat, rédigée par M. A. de MONTESQUIOU au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification de la « convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé » du 31 mars 1999.
- Lettre n°A/55/741 reprenant la déclaration prononcée devant le groupe des États d'Afrique par l'ambassadeur R.C. HOLLBROOKE, représentant permanent des États-Unis auprès de l'ONU datée du 17 janvier 2001.

Ouvrages

- DUMOULIN André, La France militaire et l'Afrique, éd. Complexe, coll. « les livres du GRIP », Bruxelles, 1997.
- DUMOULIN André (dir), La France et la sécurité en Afrique subsaharienne, Problèmes économiques et sociaux, La documentation française, n° 825, 6 août 1999.
- LUGAN Bernard, Afrique, l'histoire à l'endroit, Perrin, Paris, 1989.
- LUGAN Bernard, De la colonisation philanthropique à la recolonisation humanitaire, Christian de BARTILLAT, Paris, 1995.
- LEWIN André (dir.), La France et l'ONU depuis 1945, arléa-corbet, 1995.
- MONTBRIAL (de) Thierry et JACQUET Pierre (dir.), La politique africaine de la France, entre "grimace" et force, Ramsès 1998, Paris, Dunod pour l'Institut français des relations internationales, p.102
- MURACCIOLE Jean-François, L'ONU depuis 1945, Ellipses, Paris, XXXX.

Revue et articles

- MARSEILLE Jacques, « l'héritage colonial français : au delà des légendes », in le Tiers-Mondisme en question, sous la direction de Rony BRAUMANN, Paris, 1986.
- TARDY Thierry, « La France et l'ONU : 50 ans de relations contrastées », Regards sur l'actualité, La documentation française, n° 215, novembre 1995, pp. 2-23.
- SMITH Stephen, « Les Américains doublent la France en Afrique », Libération, 4 octobre 1996.
- SMITH Stephen, « Dessine-moi un caméléon. L'interventionnisme militaire de la France en Afrique », Défense, Paris, Institut des hautes études de la défense nationale, septembre 1996.
- « Les problématiques du maintien de la paix en Afrique », Les cahiers de Mars, n° 158, 1998.
- Éditorial du journal Le Monde, « Ouvrir le pré carré », du 2 juillet 1998
- DABEZIES Pierre, « Où en est la France en Afrique », Études, Paris, février 1998, p.162.
- PASCALE Valérie, « Les NU et la sécurité en Afrique : jusqu'où ira le désengagement ? »,
PRKIC François et JOANNIDIS Marie, « Gestion régionale des conflits : l'Afrique de l'Ouest montre la voie »,
QUILES Paul, « La France et la sécurité en Afrique »,
SADA Hugo, « le changement à petits pas des relations franco-africaines », la revue internationale et stratégique, N°33, printemps 1999.
- BERMAN Eric and SAMS Katie, « Peacekeeping in Africa : meeting the growing demand », Unidir Geneva, août 1999.
- BONNEMAISON Éric, « La stratégie militaire des États-Unis en Afrique subsaharienne au tournant du siècle », Revue de la Défense Nationale, 2001-1.

- BEN YAHMED Bachir, « Ce que je crois », Jeune Afrique, n° 2098, semaine du 27 mars au 2 avril 2001, édition internationale.

Sites internet

- www.primature.sn/lesoleil
- www.un.org
- www.diplomatie.fr
- une dizaine de sites sur les organisations régionales et sous-régionales africaines.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
1ERE PARTIE : L'EVOLUTION DE LA GESTION DES CRISES PAR L'ONU DANS LES ANNEES 90 ET SON IMPLICATION SUR LE CONTINENT AFRICAIN	7
I.1. LES SUCCES DIPLOMATIQUES FRANÇAIS FACE A L'INEXPERIENCE ONUSIENNE.....	7
I.1.1. Une décolonisation française assez bien réussie	7
I.1.2. Une forte implication française dans l'aide au développement	9
I.1.3. L'incompréhension onusienne des spécificités africaines	10
I.2. UNE GESTION DES CRISES AMENDEE PAR L'ONU DANS LA DECENNIE 90	12
I.2.1. Une réorientation rendue nécessaire après des échecs successifs.....	12
I.2.2. Le tournant de l'agenda pour la paix	15
I.3. L'ONU A LA RECHERCHE D'UN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS REGIONALES AFRICAINES... 19	
I.3.1. La place reconnue par l'ONU aux organisations sous-régionales et aux puissances occidentales dans le maintien de la paix en Afrique	19
I.3.2. Le rôle prépondérant de l'Organisation de l'unité africaine	22
I.3.3. Une aide souhaitée dans le détail et jusqu'au plus petits échelons	24
2EME PARTIE : LA RENOUVEAU, CONFORME AUX ORIENTATIONS DE L'ONU, DE LA POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE	27
II.1. DE LA FIN DE L'INTERVENTIONNISME AU PARTENARIAT	27
II.1.1. Une volonté de transparence affirmée	27
II.1.2. Le concept RECAMP : un certain aboutissement.....	30
II.2. UNE DEMARCHE COHERENTE AVEC CELLE DES ALLIES.....	34
II.2.1. L'initiative P3	35
II.2.2. Une collaboration raisonnée avec les États-Unis.....	36
II.2.3. L'importance du cadre européen.....	38
II.3. CONSERVER UN LIEN PRIVILEGIE AVEC L'AFRIQUE.....	41
II.3.1. RECAMP : un outil de renforcement de la communauté franco-africaine	41
II.3.2. Une opportunité pour s'ouvrir à de nouvelles zones	43
CONCLUSION.....	45
BIBLIOGRAPHIE	46
TABLE DES MATIERES	49